

PRÉSENTATION de la VMEH

Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers

La VMEH est une association nationale créée il y a plus de 200 ans, c'est une association non confessionnelle et apolitique reconnue d'utilité publique.

Elle est agréée par le Ministère de la Santé et à ce titre, les bénévoles peuvent être représentants des usagers dans les établissements de santé.

La VMEH adhère à la charte des bénévoles que vous trouverez à la fin de ce document.
Elle compte 8 500 bénévoles répartis dans les 80 associations départementales

LES OBJECTIFS DE LA VMEH

Notre but est d'**apporter** aux plus délaissés à l'hôpital (mais aussi aux autres malades) ou en maison de retraite, le **réconfort** et le **soutien** dont ils ont besoin.

Les bénévoles consacrent ainsi régulièrement et fidèlement au moins un après-midi par semaine à :

- des visites individuelles dans les hôpitaux
- des animations dans les maisons de retraite ou les centres de long séjour

En complément du travail, du dévouement et de la compétence des équipes médicales, nous cherchons à aider les personnes à raffermir leur volonté de se battre. Nous souhaitons les aider à traverser une période difficile.

LA VMEH-92

La VMEH-92 rassemble 220 bénévoles qui visitent plus de 30 établissements dans le 92.
Ils y assurent des visites au pied du malade ou des animations dans les maisons de retraite.
Elle fonctionne avec un bureau départemental (présidé par Hubert Balsan)
Ce bureau assure la coordination des différents responsables d'établissements et prend en charge des journées d'informations et de formation.
Nous vous invitons à consulter notre site qui vous permettra de prendre connaissance avec nous et de voir la politique de transparence à laquelle nous sommes attachés.

www.vmeh92.org

Vous pouvez aussi nous écrire par mail

vmeh92@fnac.net

QU'EST-CE QUE LA VISITE ?

LE BENEVOLE

Le bénévole (du latin " benevolus" : "bonne volonté"),exerce une activité non rétribuée, librement choisie.

LA VISITE

Ce n'est ni

- Un passe- temps
- Une routine
- Une charité
- Une conversation banale
- Un plaisir qu'on se ferait
- Une occasion de bavarder
- Un moyen de s'équilibrer

C'est

Une « intercommunication » qui cherche à soulager l'autre,

- Un acte de solidarité, d'humanité, d'amitié envers celui qui souffre
- A l'hôpital, une source de contacts humains nouveaux
- Une démarche aussi régulière que possible, dans la fidélité à l'engagement pris
- Un bénévolat qu'on exerce seul, librement, mais dans le respect de l'esprit de l'association
- Occasionnellement, rendre au malade des services dont il a besoin

En maison de retraite, nous cherchons à redonner goût à la vie en ranimant des souvenirs positifs, en construisant des projets, en retissant un lien rassurant.

A l'hôpital, le visiteur est un interlocuteur extérieur, les patients peuvent discuter avec lui de n'importe quoi, sans contrainte de temps et sans avoir la crainte d'accaparer le personnel alors que peut-être un autre malade a besoin de soins à ce moment-là. Le bénévole a une action complémentaire aux soignants institutionnels.

Le visiteur est un interlocuteur extérieur à la famille, les patients peuvent parler de leurs soucis, de leurs angoisses avec ce bénévole avec une écoute neutre sans crainte de rajouter un stress à ses proches. Souvent cette discussion le libère et l'aide parfois à relativiser. On perçoit ici que la confidentialité du bénévole doit être absolue

Le visiteur est souvent une « bonne surprise » pour le malade qui trouve sa journée longue.

QUE FAUT-T-IL POUR ÊTRE VISITEUR ?

- ❖ **Respecter la charte des bénévoles signée par la VMEH**
Ne pas faire de prosélytisme
- ❖ **être libre et disponible pour échanger avec les patients**
Pour écouter, redonner confiance.
- ❖ **Être discret, ouvert**
Pour offrir une « oreille » attentive, la plus neutre possible
- ❖ **Ne pas porter de jugement**
Le bénévole n'a pas vocation à prendre position sa mission est d'écouter
- ❖ **Être régulier dans son engagement**
Pour les patients en longs séjours les visites sont attendues et le plus souvent les bienvenues.

Concernant l'hôpital, la confiance du personnel soignant ne peut se mériter que par la compétence et la régularité du bénévole.

COMMENT DEVENIR BENEVOLE ?

- ❖ **Contacteur VMEH**
VMEH-92 : par mail : vmeh-92@fnac.net
par courrier VMEH-92
Maison des associations
2 rue du Château
92 200 NEUILLY/SEINE

Un entretien permettra de vous informer sur la structure, l'éthique, les objectifs de la VMEH

- ❖ Une formation sur place vous sera donnée par le responsable de l'établissement
- ❖ Vous aurez la possibilité de participer aux formations plus générales organisées par l'association départementale VMEH-92
- ❖ Des rencontres avec le responsable et les autres bénévoles seront organisées pour faire le point régulièrement sur vos visites.

Lorsque vous serez prêt, en accord avec votre formateur vous interviendrez seul.

CHARTRE DES ASSOCIATIONS DE BENEVOLES

Paris le 25 mai 1991

Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée dans une action organisée au service de la communauté

Extrait de la charte internationale du volontariat

Les associations de bénévoles à l'hôpital interviennent dans le cadre général de la mission des établissements sanitaires et sociaux, en complémentarité avec le personnel

Chaque association de bénévoles à l'hôpital apporte des réponses spécifiques aux attentes des personnes accueillies dans ces établissements :

Elle est amenée à agir en complémentarité avec d'autres associations

Les associations de bénévoles à l'hôpital agissent en accord avec les établissements. Dans le cadre de cet accord, les associations signataire de la charte s'engagent à :

- **agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun**
- **n'intervenir ni dans le domaine médical, ni paramédical, ni administratif.**
- **respecter la confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir, concernant tant l'établissement et le personnel que la personne elle-même.**
- **travailler en liaison avec l'équipe soignante**

L'action des bénévoles est une action associative, collective et organisée, dont la qualité est garantie par les engagements suivants :

- **Les associations signataires de la charte assurent la sélection des bénévoles qu'elles mandatent**
- **Elles leur donnent une formation adaptée**
- **Elles assurent le suivi et l'encadrement des équipes**
- **Elles assurent une régularité et une continuité dans le cadre de l'engagement prévu**

Les associations de bénévoles à l'hôpital inscrivent leur action spécifique dans le projet de l'établissement pour la prise en compte de la personne dans sa totalité.